



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 28 JUIN 2017	Dossier complet le : 06 JUIL. 2017	N° d'enregistrement : F04417P0095

1. Intitulé du projet

Le projet consiste en la valorisation agricole des digestats d'une unité de biométhanisation.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **NAU**

Prénom **Jean-Pierre**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BaKoNa SARL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

NAU Jean-Pierre représentant de la société BAKONA SARL

RCS / SIRET

_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Forme juridique **SARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Aménagements visés par le code de l'environnement aux articles R.214-1 à R.214-56 selon la rubrique: 2.1.4.0.	Épandage d'effluents ou de boues à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0: Quantité épandable par an: 25.22 Tonnes d'azote en Moselle et 60.15 Tonnes d'azote en Meurthe et Moselle.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société BAKONA SARL exploite une station de biométhanisation sur le territoire du Luxembourg. Elle souhaite valoriser le digestat issu de la méthanisation sur des terres agricoles des communes de Villers La Montagne, Tiercelet, Bréhain La Ville, Morfontaines et Saulnes, en Meurthe et Moselle, et les communes d'Évrange, Puttelange Les Thionville, Basse-Rentgen, Breistroff La Grande, Rodemack et Mondorff au nord du département de la Moselle. La quantité d'azote à épandre est supérieure à 10 Tonnes

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à différents objectifs:

- Amender des terrains agricoles avec un engrais organique en remplacement d'engrais minéraux classiques. Le recyclage agricole de la matière organique, elle-même issue partiellement de l'agriculture permet de limiter l'utilisation d'engrais chimique fortement consommateurs en matières premières non renouvelables et plus facilement lessivables.
- Valoriser les sous produits issus d'une unité de Biométhanisation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le digestat, objet du présent dossier, est produit par une station de biométhanisation présente sur une exploitation agricole localisée à Itzig (Luxembourg). Les intrants qui alimentent la station sont aussi bien d'origine animale (lisiers), végétale (ensilage de maïs) que déchets alimentaires. Le digestat est hygiénisé en étant chauffé à 70°C pendant une heure. Il comprend une phase liquide et une phase solide (équivalent d'un compost) après séparation des phases.

La production de digestats s'établit à:

- 6500 T de Matières Solides à 25% de siccité soit 1625 Tonnes de Matières Sèches.
- 33 600 Tonnes de Phases liquides à 3.3% de siccité soit 1109 Tonnes de Matières Sèches.

L'unité de méthanisation produit en tout 163.1 Tonnes d'Azote à valoriser. Du fait des quantités produites, seule une partie du digestat pourra être épandue sur les terrains agricoles qui font l'objet de cette demande.

La surface agricole disponible s'élève à 627 Ha 74, sur lesquels ont été retenus 572Ha89 propices à l'épandage. Les parcelles non retenues l'ont été du fait de la proximité de cours d'eau, de zone urbanisées et de captages eau potable.

Selon le Plan d'épandage réalisé par la chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, le projet permet de valoriser 10090 m3 de digestats solides ou 19880 m3 de digestats liquides.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à la rubrique 2.1.4.0. des articles L214-1 à L 214-6 du Code de l'environnement relatifs à la nomenclature des opérations soumises à Autorisation ou Déclaration :

Rubrique 2.1.4.0 : Epandage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes :

1°) Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m3/an ou DBO5 supérieure à 5t/an : Opération soumise à Autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet consiste en la valorisation annuelle de 25.22 Tonnes d'azote en Moselle et 60.15 Tonnes d'azote en Meurthe et Moselle. Les superficies agricoles engagées au total sont de 572Ha89.	En Moselle: 25.22 Tonnes d'azote annuellement En Meurthe et Moselle: 60.15 Tonnes d'azote annuellement

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

En Meurthe et Moselle:
Bréhain-la-ville, Villers la Montagne, Saulnes et Hussigny Godbrange localisées au Nord du département.

En Moselle: Evrange, Puttelange Les Thionville, Basse-Rentgen, Breistroff La Grande, Rodemack et Mondorff localisées au Nord du département.

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>
 Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zones/sinc/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Lequelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parcelle agricole se trouve dans une ZNIEFF de type II dite « Vallée de la Chiers et de la Crusne » n° 410030455
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Évrange, Puttelange les Thionville, Basse Rentgen, Breistroff la Grande, Rodemack et Mondorff sont concernées par une risque de retrait et gonflement des argiles approuvé le 16 Août 2010. Les communes de Puttelange les thionville, Basse Rentgen, Breistroff la Grande et Rodemack par un risque d'inondation approuvé en octobre 2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une parcelle prévue pour l'épandage est localisée a 500 mètres de la zone Natura 2000 Directive habitat FR 4100213 du Vallon de Halling.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste en des apports de fertilisants organiques sur terres agricoles. Le règlement d'épandage interdit ces apports en bordure de cours d'eau. Les surfaces envisagées sont hors zones inondables.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires sont limités par : - le plan d'épandage qui exclue les parcelles localisées sur des périmètres proches de protection de captage - Les risques de contamination biologiques par d'éventuels micro-organismes pathogènes sont limités par le fait que les éléments méthanisés sont au préalable hygiénifiés à 70°C - La qualité du produit fertilisant épandu en remplacement des engrais minéraux et les procédés d'épandage utilisés permettront de limiter les risques de percolation vers les eaux souterraines.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies utilisées pour le transport des digestats depuis l'unité de méthanisation localisées au Luxembourg sont des axes à forte circulation empruntées par les poids lourds. Plus localement, autour des parcelles concernées par l'épandage, les voies routières sont départementales, communales et des chemins ruraux dont il conviendra de respecter les limitations de tonnage pour les engins de transports des digestats.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Concernant les boues solides (compost), le risque d'odeurs lors des épandages est quasiment nul suite au traitement de séchage réalisé. Les boues liquides seront-elles, immédiatement épandues, sans stockage sur la parcelle. Le respect d'une distance minimale de 100 mètres par rapport aux habitations permet de limiter encore le risque de nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet comprend à la source une hygiénisation à 70°C des déchets méthanisables afin de limiter le risque de présence d'éléments pathogènes dans les digestats.

Les digestats font l'objet d'une surveillance constante de leur qualité à la fréquence de 10 échantillons par an pour la fraction liquide et 8 pour la fraction solide.

Le projet respecte les normes fixées pour la valorisation agricole des boues à savoir, périodes adaptées pour les épandages, dosages tenant compte du classement en zone vulnérable vis des nitrates et des cultures en places, limitation du stockage en tête de parcelles. L'objectif étant une utilisation maximale de cet engrais organique par les plantes et un risque de lessivage et de perte vers le milieu naturel limité.

7. Auto-évaluation (obligatoire)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'intérêt de l'évaluation environnementale pour ce projet est limité dans la mesure où il consiste principalement à une substitution partielle de la fertilisation minérale par des apports organiques, moins lessivables et présentant moins de risques de surdosages. Les apports organiques sont par ailleurs susceptibles d'avoir une action positive sur l'activité microbiologique du sol et plus globalement sur sa fertilité.

Le projet, utilisant les sous-produits d'une unité de production d'énergie (biogaz) a également une action positive sur la consommation d'énergie dans la mesure où les engrais minéraux en sont de gros consommateurs.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Vous trouverez en pièce jointe, le plan d'épandage et la notice d'impact.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

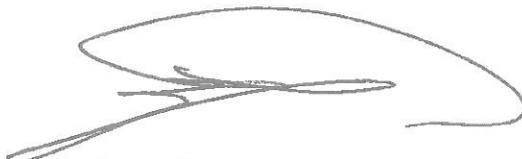
Fait à

ITZIG

le,

22/06/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

